

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des délégués du Gouvernement auprès de la Cellule du programme de travaux de première nécessité en application du décret du 14 juin 2001 relatif au programme de travaux de première nécessité**

**A.Gt 26-09-2001**

**M.B. 06-12-2001**

Le Gouvernement de la Communauté française;

Vu le décret du 14 juin 2001 relatif au programme de travaux de première nécessité en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, notamment l'article 8;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé du programme d'urgence pour les bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 26 septembre 2001,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés délégués du Gouvernement de la Communauté française auprès de la Cellule du programme de travaux de première nécessité :

a) sur présentation du Ministre compétent en matière de Budget :

- M. José Desiron, domicilié à Ans;

b) sur présentation du Ministre comptant le Programme de travaux de première nécessité parmi ses compétences :

- M. Bruno Ponchau, domicilié à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa signature.